Semaine 23 - Juin 2014
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

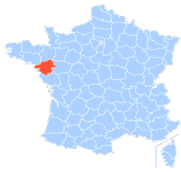

N° spécial CTR du 20 mai 2014

FUSION, EFFUSION, CONFUSION…

Un Comité Technique de Réseau, qui était initialement annoncé comme consacré au régime indemnitaire et au contrôle fiscal, s'est tenu le 20 mai 2014 (jusqu'à 20H !) sous trois présidences différentes, au fur et à mesure de l'avancement de la journée et du déroulement des travaux.
La réunion a été ouverte par le Directeur Général (DG) qui en a assuré la présidence toute la matinée.

3 PRÉSIDENTS SINON RIEN!

Les syndicats avaient demandé une inversion de l'ordre du jour afin que les questions relatives au régime indemnitaire puissent être traitées le matin en présence du DG. Celui-ci s'est obstiné sur l'ordre du jour tel que prévu et a néanmoins procédé à des annonces sur le régime indemnitaire en réponse aux déclarations liminaires.
Après avoir confirmé son prochain départ à la Direction du Trésor, fin juin, il a affirmé sa fierté d'avoir été le DG des Finances publiques et rendu hommage à l'ensemble des agents pour leur conscience professionnelle et leurs facultés d'adaptation, tout en nous assurant qu'il avait en tous lieux défendus l'image et les services de la DGFiP.
FO, qui n'a jamais partagé la conception directoriale sur la défense des services, fut d'ailleurs confortée dans son analyse par la suite des travaux, notamment l'après-midi.

PLUSIEURS DÉCISIONS SUR L'INDEMNITAIRE

S'agissant des arbitrages attendus depuis des mois en matière de régime indemnitaire, le DG a annoncé en séance :

- l'alignement du régime des inspecteurs affectés en direction sur l'actuel régime des inspecteurs issus de la filière fiscale. Ce dispositif concerne aussi bien les inspecteurs issus de la FGP que les futurs affectés.
- le transfert des IFDD vers l'ACF sans perte de pouvoir d'achat par le biais d'un ACF dite de transposition
- et enfin, pour les personnels qui subiraient malgré tout une perte financière, la mise en place d'une garantie de maintien de rémunération (GMR) à titre personnel (garantie supprimée seulement en cas de mutations fonctionnelles et de promotions de corps).

FO a pris acte de ces arbitrages favorables du DG, tout en lui faisant part de sa colère sur l'absence de reconnaissance indemnitaire de la fonction d'adjoint en poste comptable.
FO, qui porte cette revendication depuis des années, a insisté lors des GT pour que cette valorisation soit à la hauteur des contraintes et de l'implication de ces collègues et qu'elle se traduise par un régime indemnitaire similaire à celui des inspecteurs affectés en direction.

La suite des échanges sur le régime indemnitaire s'est malheureusement déroulée en toute fin de réunion sous la présidence du Chef du service des Ressources humaines. Au vu de quoi, ***FO*** a exprimé sa désapprobation de voir ces questions, importantes pour tous les agents, évoquées si tardivement dans la journée. En effet, les équipes du bureau RH-1A dont le travail et le professionnalisme sur les questions indemnitaires ont été unanimement reconnus par l'ensemble des représentants des personnels, ont été ainsi contraintes d'assister à la totalité de la réunion y compris sur des sujets qui ne les concernaient pas.
En matière de respect des conditions de travail des personnels on peut mieux faire !!! En outre, discuter de ces questions sensibles entre 18H et 20H ne favorise ni la sérénité des échanges, ni l'acuité de l'écoute.

L'ART SUBTIL DE FAIRE PERDURER LES INJUSTICES

FO est néanmoins revenu sur le régime des adjoints en poste comptable et a obtenu que ce sujet soit discuté à nouveau à partir de septembre pour 2015.
La délégation a également demandé des précisions sur les bénéficiaires de l'ACF, transposition en termes de compensation de la sortie des IFDD.
Pour l'Administration, elle ne concernera que les personnels qui les perçoivent actuellement. En d'autres termes, les futurs affectés sur les fonctions y ouvrant droit aujourd'hui ne percevront pas cette ACF.
Notre administration possède l'art, développé au plus haut point, de faire perdurer les usines à gaz et les injustices. ***FO*** a vivement dénoncé cette situation qui va aboutir à reproduire l'actuelle inégalité de traitement des inspecteurs affectés en direction pour d'autres populations : exercer les mêmes fonctions au même endroit et ne pas percevoir le même niveau de rémunération.
En matière de garantie de maintien de rémunération, notre délégation a exprimé sa satisfaction de voir aboutir une revendication que le syndicat porte depuis le début des discussions.
Lors du GT du 12 mai, le Chef des RH suite à la demande de Solidaires, avait admis l'idée d'une garantie ne diminuant qu'à compter du 3ème échelon suivant sa mise en place.
En séance, nous avions pris acte de cette avancée mais indiqué que nous persistions à exiger une garantie personnelle et sans diminution programmée sauf en cas de promotion de corps ou de mutation fonctionnelle.
Les dates de basculement dans le régime fusionné sont programmées :

- Au 1er juillet pour les personnels de catégorie B et C
- Au 1er septembre pour les personnels de catégorie A et A+ (avec la paye d'octobre avec rappel sur septembre).

À la reprise de l'après-midi, c'est le DG adjoint, qui assurait la présidence de la séance.

CONTRÔLE CORRÉLÉ REVENU/PATRIMOINE : GÉNÉRALISATION À RISQUES

A l'issue de l'expérimentation des pôles de contrôle des revenus/patrimoine débutée en janvier 2013, la Direction Générale envisage leur généralisation au 1er septembre 2015. (Pour mémoire, les pôles assureront le contrôle de tous les DFE hors compétence DNVSF, le contrôle ISF et y compris la gestion hors dépôt, le contrôle des infra DFE, et le CSP d'intiative complexe, le contrôle des déclarations de successions et de

donation, le contrôle des prix et valeurs, la surveillance des régimes de faveur des particuliers et les rescrits. La DG entend laisser aux directions locales une souplesse autour de 3 schémas d'organisation selon les caractéristiques du tissu fiscal.

Les affectations nationales seront prononcées "fiscalité immobilière" ou "contrôle" pour les inspecteurs, "fiscalité personnelle" pour les contrôleurs et "fiscalité' pour les agents. Les agents ayant participé aux expérimentations bénéficieront d'une priorité sur leur poste.

Pour les 3 schémas, les pôles pourront constituer une structure à résidence unique, autorisant pour l'administration "*une mutualisation et un partage de connaissance"*. Ce qui laisse penser à ***FO*** que l'absence de polyvalence affichée par la DG est un leurre déjà parfois, ici ou là, remis en cause.

Il existe une réelle inquiétude des agents exerçant actuellement ces missions. Pour ***FO***, l'élaboration de protocoles clairs définissant les limites de compétence entre les différents services et postes est indispensable (gestion, PCE, BDV, SPFE enregistrement …). Eu égard à la forte technicité requise pour exercer ces missions, une formation professionnelle renforcée et adaptée doit, pour ***FO***, être mise en place. Pour ***FO***, qu'une réflexion sur le contrôle des dossiers complexes et l'approche patrimoniale soit engagée n'a rien d'absurde. Il ne faut cependant pas que cela soit au détriment des autres services de contrôle et de programmation.

FO dénonce le risque de l'érosion de la technicité de la mission FI, comme cela a été clairement le cas pour la mission foncière au travers de CDI-CDIF et SIP-CDIF.

FO continue de s'opposer au démantèlement des services de la fiscalité immobilière et dénonce à nouveau une concentration des services, la réduction du maillage territorial et la conséquence de rupture avec la proximité avec les usagers.

UNANIMITÉ CONTRE LA DÉMATÉRIALISATION

S'agissant de la dématérialisation du timbre fiscal, la DG proposait de désigner un comptable unique et d'en confier la gestion à la DRFiP d'Ille-et-Vilaine, compte tenu des compétences acquises à la Trésorerie Amendes Radar.

En dehors du fait que seule la suppression pure et simple du timbre et son remplacement par une taxe seraient une vraie simplification de service, cette décision est surtout dictée par le souci d'économiser 50 millions d'euros par an, selon le CIMAP, et aboutit à une suppression de mission dans les SIE et les trésoreries !

FO a fait valoir d'une part que le niveau d'impréparation risquait de dégrader les conditions de travail des personnels et que d'autre part se poserait le problème du suivi de proximité pour les buralistes en cas de difficulté.

En conséquence, la délégation ***FO*** a voté **CONTRE**.

POINT DE CONTACT ET AVEU D'ÉCHEC

Le dernier point concernait l'expérimentation d'un point de contact téléphonique adossé au CIS de Rouen devant gérer pour le compte des SIP et trésoreries en charge du recouvrement de l'impôt implantés dans l'Oise, les appels téléphoniques et les réponses aux courriels. Cette proposition du DG est un aveu d'échec de la fusion. En

effet, alors même que les agents ont subi des changements importants de leur quotidien, que certains ont vu bouleverser leurs règles de gestion et que tous ont fourni des efforts d'adaptation sans cesse renouvelés avec une rare conscience professionnelle, la DGFiP se révèle incapable d'assurer correctement l'accueil du public.

À cet égard, le préambule de l'exposé des motifs est très révélateur : *"Dans le cadre de la démarche stratégique, la DGFiP souhaite pouvoir maîtriser les flux d'accueil physique et orienter progressivement les usagers vers une utilisation plus fréquente de l'ensemble des services à distance"*. Faute d'avoir implanté les emplois en nombre suffisant pour exercer correctement ses missions, la DGFiP use et abuse d'expédients considérant qu'à force de décourager l'usager de venir à ses guichets, il n'y viendra plus. Alors que la fusion a été vendue aux personnels pour *"replacer l'usager centre de nos préoccupations"* et lui offrir l'Interlocuteur Fiscal Unique, cet interlocuteur s'éloigne de plus en plus du contribuable. Il y aura bien un interlocuteur fiscal unique mais loin…, et au train où vont les choses peut être un seul par département.

FO a rappelé sa conception du service public républicain de proximité, facteur de lien et de cohésion sociale.

TOUT ÇA POUR ÇA

Ce n'est pas tant d'accueillir beaucoup de public qui exaspère les collègues, c'est de le faire dans d'aussi mauvaises conditions. L'annonce de la prime d'accueil, juste avant la grève du 15 mai, alors même que le périmètre et le montant n'avaient pas été totalement cadrés en GT, n'a rien résolu. Un GT à notre demande devrait permettre de discuter du périmètre des bénéficiaires et pourquoi pas de son montant. Enfin, ***FO*** est revenue sur les efforts consentis par les personnels dans le cadre de la fusion, exprimant leur amertume et leur colère devant une administration qui de recul en recul et de suppressions d'emplois en suppression d'emplois n'assume plus ce pour quoi elle a été créée : « Tout ça pour ça ». Les représentants ***FO*** ont donc émis un vote **CONTRE** sur cette proposition

Ce fut le moment qu'a choisi le DG Adjoint pour s'éclipser avec ses équipes, laissant terminer ce CTR dans une formation groupe de travail RH. Ce Comité Technique, qui devait être consacré uniquement au régime indemnitaire et au contrôle fiscal, a évoqué tout autre chose.

Par la méthode de gestion de ce CT, le DG a apporté une nouvelle preuve, s'il en fallait une, que les questions touchant directement les personnels ne constituait pas sa préoccupation principale.

LA DGFIP DE LA REVUE ?

Enfin, le DG, en réponse au rappel de notre opposition à la démarche stratégique et à nos questions relatives au passage en revue de l'ensemble des missions de l'Etat programmé par le Gouvernement nous a dit : *"N'ayez pas peur, dans la mesure où la démarche stratégique a validé l'ensemble des réformes, il n'y a rien à craindre"*.

C'est dire si nous pouvons être en effet rassurés !

Mutations locales Cadres C : faites votre demande !

Rédaction : Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI – J-Luc LE CALVEZ- Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)